

La lettre de Jean-Pierre Sueur

N° I.S.S.N. 0296-5933

N° 8 — Décembre 1986

DÉPUTÉ DU LOIRET

Supplément à Action-Socialiste n° 79

N° CPPAP 56727

48, Bd A.-Martin - ORLÉANS

Dir. publication : R. BLONDEL

LA FRANCE A-T-ELLE TROP D'ÉTUDIANTS ?



Les jeunes ont été, ces dernières semaines, au premier plan de l'actualité.

On a dit qu'ils étaient « désinformés ». Je ne le pense pas. J'ai été au contraire, frappé par les nombreux coups de téléphone que j'ai reçus de lycéens ou d'étudiants qui me demandaient tout simplement... le texte du projet DEVAQUET.

On a dit que ces jeunes étaient « récupérés ». Je ne le crois pas non plus. Au contraire, ils refusent toute récupération.

Pour ma part, je suis intervenu, le 28 novembre dernier, à l'Assemblée Nationale à ce sujet. J'ai en particulier dit ceci :

- *La France n'a pas trop d'étudiants. Elle n'en a pas assez. 27 % des jeunes de 20 à 24 ans sont étudiants en France... contre 58 % aux États-Unis.*

- *Le vrai problème n'est donc pas la « sélection », mais l'orientation, afin d'éviter la pire des sélections, qui est la sélection par l'échec.*

- *Nous ne gagnerons les défis du XXI^e siècle que si nous formons et qualifions mieux nos jeunes. La loi SAVARY de 1984 avait inscrit, parmi les vocations de l'université, l'ouverture à la « professionnalisation ». Le projet de M. DEVAQUET supprime ce mot. C'est une erreur.*

- *Faut-il d'abord penser à dégager une élite ? Ou faut-il rechercher la promotion du plus grand nombre ? Ma réponse est claire : il faut défendre — aujourd'hui comme hier — l'égalité des chances et le droit pour chaque bachelier à faire des études.*

° °

Vous trouverez dans ces pages un bilan de mon activité depuis qu'il y a huit mois, vous m'avez confié un second mandat de député. Comme par le passé, je continuerai d'agir en étroite liaison avec vous, afin de vous représenter le mieux possible. Bien cordialement.

Jean-Pierre SUEUR,
Député du Loiret.

INTERVENTIONS

Nous récapitulons ci-dessous un certain nombre d'interventions de J.-P. SUEUR auprès des membres du gouvernement ... parmi beaucoup d'autres.

Ces interventions sont résumées très succinctement. Des renseignements détaillés peuvent être demandés sur chaque intervention à M. J.-P. SUEUR, Député du Loiret, 48, Bd A.-Martin, 45000 Orléans.

AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

- Pour lui faire part de l'inquiétude des retraités et des personnes âgées après l'annonce de la décision gouvernementale d'annuler les revalorisations prévues au 1^{er} juillet pour les **retraites, pensions et allocations minimales**.
- Pour protester auprès de lui contre la suppression de l'augmentation de 1,1 % qui était prévue au 1^{er} juillet 1986 pour l'**allocation aux adultes handicapés**, l'allocation compensatrice, et l'allocation tierce-personne de la sécurité sociale.
- Pour appeler son attention sur le nombre insuffisant de **Maisons d'Accueil Spécialisées (M.A.S.)** pour personnes handicapées dans la région Centre où il n'existe qu'un seul établissement ; pour soutenir le projet de création d'un tel établissement dans le Loiret.
- Pour soutenir auprès de lui quatre revendications du **mouvement familial** : instauration d'une prestation légale pour financer les interventions des **travailleuses familiales** dans les cas de grossesse difficile : ouverture d'un droit à une allocation de retraite sans condition de ressource pour les mères de famille qui ont dû interrompre (ou n'ont pas pu exercer) une activité professionnelle pour élever un **enfant handicapé** ; ouverture d'un droit à allocation familiale pour le **dernier enfant** lorsque les aînés ont atteint 18 ans ; extension du « **congé représentation** ».
- Pour demander que les **pré-retraites** perçues au titre du F.N.E. et des contrats de solidarité soient revalorisées dans les mêmes conditions que celles qui sont versées par l'U.N.E.D.I.C. (garanties de ressources).
- Pour appeler son attention sur la situation des **sans-domicile et des mal-logés** et sur les conditions d'application des dispositions du décret du 19 mars 1986 relatif à l'attribution des logements H.L.M. et plus précisément sur les critères permettant aux préfets de procéder à des réquisitions de logements.
- Pour lui demander quelle suite il compte donner aux propositions contenues dans le rapport « Évaluer les **médecines différentes**. Un défi ? » remis à son prédécesseur par les membres du groupe de réflexion « Médecines différentes ».
- Pour lui demander s'il entend poursuivre l'effort financier consenti au titre du budget 1986 pour soutenir la fondation de recherches sur les **thérapeutiques alternatives** mise en place par son prédécesseur.

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

- Pour lui signaler les difficultés que connaissent un bon nombre important d'agriculteurs du Loiret du fait de la **sécheresse** de ces derniers mois et pour soutenir leur demande d'aménagements de prêts, de report d'échéances, de toute mesure destinée à alléger leur trésorerie, notamment dans le cadre de la procédure de déclaration de **zone sinistrée**.
- Pour appeler son attention sur les très lourdes difficultés de nombreux agriculteurs de la **Sologne** et du **Glennois** et soutenir auprès de lui plusieurs propositions présentées par les Groupements de Vulgarisation Agricole de ces régions.
- Pour lui faire part de sa totale opposition au transfert de l'école nationale des ingénieurs des eaux et forêts (E.N.I.T.E.F.), plus connue sous le nom d'« **École des Barres** » de NOGENT-SUR-VERNISSON à NANCY compte tenu de ce que l'environnement actuel de cette école présente de nombreux avantages, tant pour la recherche que pour l'enseignement, et de ce que cette école est l'une des deux écoles supérieures de la région Centre : il est nécessaire de **développer** mais non d'**amputer** ce potentiel de notre département et de notre région en matière d'enseignement supérieur.

INTERVENTIONS

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Pour appeler son attention sur les effectifs très chargés de la plupart des classes des quatre lycées d'ORLÉANS : et lui faire part de la nécessité de prévoir les postes nécessaires à la création d'un **cinquième lycée** dans l'agglomération d'ORLÉANS ; Jean-Pierre SUEUR a également écrit à M. DOUSSET, Président du Conseil régional, au sujet de la création de ce cinquième lycée.
- Pour lui faire part de l'inquiétude de nombreux mouvements éducatifs et associations péri-scolaires à la suite de la remise en cause des « **mis à disposition** ».
- Sur la nécessité d'accroître le nombre des **infirmières scolaires et universitaires**, qui apparaît souvent très insuffisant.

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

- Pour lui signaler les difficultés que rencontrent certains **accédants à la propriété** pour rembourser le prêt qu'ils ont contracté au cours des dernières années à un moment où le taux d'inflation était beaucoup plus élevé, et lui demander d'étudier toute mesure susceptible de permettre l'aménagement de ces prêts.

AUPRÈS DU MINISTRE DES TRANSPORTS

- Pour appeler son attention sur le souhait des usagers de la S.N.C.F. habitant le **Loiret** et se rendant quotidiennement à PARIS pour leur travail depuis les gares d'ORLÉANS, FLEURY-LES-AUBRAIS, GIEN, NOGENT-SUR-VERNISSON, MALESHERBES de bénéficier du tarif d'abonnement « **carte orange** » auquel ont accès les habitants de la région Ile-de-France qui se déplacent dans les mêmes conditions.
- Pour lui faire part du souhait des usagers de la ligne S.N.C.F. **PARIS-MALESHERBES** de voir électrifier l'ensemble de cette ligne (seul le tronçon nord PARIS-LA FERTÉ ALAIS est aujourd'hui électrifié).

AUPRÈS DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- Pour lui faire part de l'inquiétude de nombreux créateurs au moment où les **crédits consacrés à la création** dans tous les domaines (musique, théâtre, danse, etc.) sont en régression par rapport aux budgets des années précédentes.

La permanence de Jean-Pierre SUEUR se trouve au :
48, Bd Alexandre-Martin, 45000 ORLÉANS
Tél. 38.53.25.40

Elle est ouverte du Lundi au Vendredi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour rencontrer Jean-Pierre SUEUR, vous pouvez :

- **prendre rendez-vous (téléphoner au 38.53.25.40),**
- **venir à l'une des 16 permanences que Jean-Pierre SUEUR tient chaque mois dans le département et qui sont toujours annoncées par voie de presse.**

Une permanence a lieu chaque mois à ORLÉANS-CENTRE (48, bd Alexandre-Martin), ORLÉANS-ARGONNE (Mairie annexe), ORLÉANS-SAINT-MARCEAU (Mairie annexe), ORLÉANS-BLOSSIÈRES (Mairie annexe), ORLÉANS-LA SOURCE (Mairie annexe), MONTARGIS (Mairie), GIEN (Centre Administratif), CHÉCY (Mairie), LA FERTÉ SAINT-AUBIN (Centre A.-Richet), JARGEAU (Mairie), OLIVET (Centre Culturel d'Yvremont), SAINT-JEAN-DE-BRAYE (Mairie), SAINT-JEAN-LE-BLANC (Salle Municipale, près de la mairie), SULLY-SUR-LOIRE (Foyer Kuypers).

INTERVENTIONS

— AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES ANCIENS COMBATTANTS —

- Pour insister auprès de lui afin que le rattrapage du « rapport constant » soit enfin achevé dans les délais les plus rapides possibles et que l'effort accompli ces dernières années (11,4 % de rattrapage depuis 1981) soit mené à son terme.
- Pour demander que le souhait des anciens combattants d'Afrique du Nord de bénéficier de la « campagne double » donne lieu à un nouvel examen.
- Sur le souhait des mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre de voir relever le plafond majorable de la **retraite mutualiste du combattant**.

— AUPRÈS DU MINISTRE DE LA DÉFENSE —

- Afin que soit mise en place une totale parité entre les **retraités de la gendarmerie** et ceux de la police pour ce qui est de l'intégration dans les retraites de l'indemnité de sujétion (étalée sur quinze ans pour la gendarmerie contre dix ans pour la police).

— AUPRÈS DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE —

- Pour lui faire part des préoccupations des **médecins scolaires** qui s'élèvent contre le recrutement de médecins scolaires sur des contrats à durée déterminée alors que le statut des médecins de santé publique n'est pas encore paru.
- Pour appeler son attention sur les revendications des **cadres techniques hospitaliers** concernant leur statut.

— AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE —

- Au sujet de la situation de plusieurs entreprises du Loiret (et notamment de l'usine C.I.M. de SULLY-SUR-LOIRE au sujet de laquelle Jean-Pierre SUEUR a été reçu au ministère avec les représentants des syndicats).

— AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR —

- Pour appeler son attention sur les revendications du Syndicat National des **Secrétaires Généraux des Villes de France**, concernant les conditions de leur intégration dans la fonction publique territoriale.

— AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX RAPATRIÉS —

- Pour insister auprès de lui afin que les textes d'application de la loi du 4 décembre 1985 portant améliorations des **retraites des rapatriés** soient enfin publiés et que les caisses de retraite reçoivent au plus vite les directives nécessaires à la mise en œuvre des dispositions prévues par cette loi.

— AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT —

- Pour appeler son attention sur l'intérêt d'un développement de la récupération et l'utilisation du **papier recyclé** dans notre pays.

Il est tout à fait nécessaire que les consommateurs soient suffisamment informés de l'intérêt de la récupération et de l'utilisation de produits recyclés, à la fois dans un but d'économies de matière première et d'énergie, et d'équilibre de notre balance commerciale.

— AUPRÈS DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR —

- Au sujet du renouvellement de l'**accord multifibres**, arrêté par le conseil des ministres de la communauté européenne, et de ses conséquences sur l'industrie textile française.

AUPRÈS DU MINISTRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Pour appeler son attention sur la situation de 400 **chercheurs** qui avaient été recrutés dans les organismes publics de recherche, mais dont le recrutement n'a pas pu être effectif, en raison de l'annulation par le Conseil d'État des modalités d'élection des sections du Conseil National de la Recherche Scientifique, qui avait procédé à leur recrutement.

— AUPRÈS DU MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS —

- Pour lui faire part du mécontentement des **associations de jeunesse** à la suite de la baisse importante des crédits qui leur sont affectés dans le budget de la jeunesse et des sports.

DÉCOUPAGE ÉLECTORAL UN PROJET ABSURDE ET INIQUÉ

Le projet de découpage électoral qui a été élaboré par M. PASQUA pour le Loiret est absurde et inique :

— Pour défavoriser au maximum la gauche, les circonscriptions ont été découpées de manière à « noyer » les cantons votant habituellement à gauche dans des circonscriptions découpées au plus grand mépris de la simple géographie. C'est ainsi que FLEURY-LES-AUBRAIS se retrouve avec PITHIVIERS et FERRIÈRES-ENGATINAIS, qu'ORLÉANS-LA SOURCE se retrouve avec CLÉRY et ORLÉANS-SAINT-MARC-ARGONNE avec OUZOUEUR-SUR-LOIRE.

— L'agglomération d'ORLÉANS se trouve découpée en quatre circonscriptions. Avec ce système, en allant de SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN à SEMOY, on traverse quatre cir-

conscriptions... dont celle de PITHIVIERS. Chacun voit que c'est absurde !

— L'ancienne circonscription de PITHIVIERS est sensiblement modifiée... alors que M. PASQUA a expliqué que lorsque cela était possible, il avait gardé les contours des anciennes circonscriptions. Or c'était d'autant plus « possible » dans ce cas que la population de cette circonscription correspondait exactement à la moyenne départementale... et qu'il était facile de couper en trois les deux anciennes circonscriptions d'ORLÉANS (les plus peuplées).

— Ce projet est tellement contraire aux réalités géographiques et humaines qu'il a suscité non seulement les protestations de l'opposition, mais aussi celles de certains élus de la majorité. M. DOUFFIAGUES fut, à notre connaissance, le seul élu

qui se soit risqué à donner quelques explications embarrassées pour le défendre. Mais comment défendre l'indéfendable ?

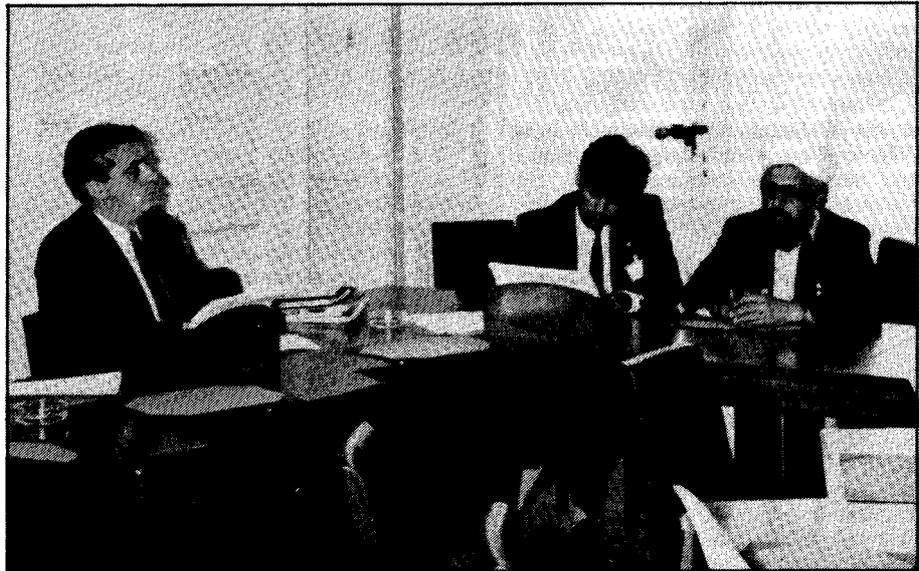
Ma conclusion : la manœuvre politique est évidente. Il est scandaleux de jouer ainsi avec le suffrage universel. Mais les électeurs du Loiret auront, le moment venu, l'occasion de dire ce qu'ils pensent de ces méthodes. J'ai confiance en leur jugement.

Jean-Pierre SUEUR.

Post-Scriptum — Il faut noter en outre que ce redécoupage a été adopté dans des conditions pour le moins exceptionnelles. L'Assemblée Nationale n'en a pas débattu, puisque le gouvernement a fait usage de l'article 49.3 de la Constitution. Le Sénat n'en a pas débattu non plus puisqu'il a voté la question préalable. Enfin, tout en qualifiant un certain nombre de critiques des socialistes « pertinentes », le Conseil Constitutionnel a jugé qu'il ne disposait pas d'un pouvoir « d'appréciation et de décision » lui permettant de remettre en cause ce découpage.

AFGHANISTAN

M. Jean-Pierre SUEUR a été élu vice-président du groupe d'étude sur l'Afghanistan, à l'Assemblée Nationale. C'est à ce titre qu'il a récemment reçu à l'Assemblée Nationale M. Farouk AZAM ministre de l'agriculture du gouvernement de la résistance afghane.



Pour un cinquième lycée dans l'agglomération d'Orléans

Le 1^{er} août 1986, M. Jean-Pierre SUEUR adressait une lettre à M. DOUSSET, Président du conseil régional de la région Centre pour appeler son attention sur la nécessité absolue de programmer la construction d'un cinquième lycée dans l'agglomération d'ORLÉANS le plus rapidement possible. Il rappelait que malgré les importantes créations de postes d'enseignants de ces dernières années (et malgré la construction du collège des Murlins, qui a libéré des places au lycée Pothier), les classes des lycées orléanais

étaient très chargées. Il indiquait qu'un nouvel établissement était nécessaire pour accueillir durant les prochaines années les élèves dans de bonnes conditions et permettre à chaque jeune ayant échoué au baccalauréat de redoubler. M. SUEUR souhaitait que ce prochain lycée délivre à la fois un enseignement général et technologique. Il rappelait le projet qui avait été élaboré en ce sens par le Comité de Bassin d'Emploi d'ORLÉANS et transmis en février 1985 à M. BERNARDET, pré-décèsseur de M. DOUSSET.

CARTE ORANGE

De nombreux habitants du Loiret se trouvent dans l'obligation de se rendre chaque jour à PARIS pour y travailler. Ils utilisent la S.N.C.F. depuis les gares d'ORLÉANS, FLEURY-LES-AUBRAIS, MONTARGIS, GIEN, NOGENT-SUR-VERNISSON et MALESHERBES. Un abonnement appelé « Carte Orange-Ile-de-France » a été mis en place il y a quelques années à l'initiative du ministère des transports avec le concours des collectivités locales de l'Ile-de-France. Cet abonnement permet aux habitants de l'Ile-de-France qui se rendent quotidiennement à leur travail par le train de bénéficier d'un tarif particulièrement avantageux. Il peut paraître paradoxal que les habitants du Loiret qui utilisent dans les mêmes conditions (pour se rendre au travail) le même service public, sur un trajet plus long, ne bénéficient pas de dispositions tarifaires analogues. M. SUEUR a récemment interrogé à ce sujet le Ministre délégué aux Transports pour lui demander quelle était sa position à ce sujet.

L'ÉCOLE DES BARRES DOIT RESTER DANS LE LOIRET

M. GUILLAUME, ministre de l'Agriculture, a récemment annoncé un projet de regroupement de l'ensemble de l'enseignement supérieur français à NANCY, qui aurait pour conséquence le départ pour cette ville de l'École Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts plus communément appelée l'« École des Barres », qui est aujourd'hui implantée dans le Loiret, à NOGENT-SUR-VERNISSON. Ce projet qui était évoqué depuis plusieurs mois, prenant avec l'annonce de M. GUILLAUME un tour plus concret, M. SUEUR est intervenu auprès de lui pour défendre le maintien sur place de l'École des Barres, qui se justifie par de nombreux

arguments (proximité du C.E.M.A.G.R.E.F., de l'I.N.R.A., de plusieurs autres laboratoires et de l'Université d'ORLÉANS; présence d'un arboretum unique au monde; proximité d'un massif forestier très riche; importance des travaux récemment effectués à NOGENT-SUR-VERNISSON). De surcroît, l'École des Barres est l'une des deux « grandes écoles » de la région Centre: il serait incohérent d'en supprimer une alors qu'une juste politique d'aménagement du territoire devrait au contraire permettre à la région Centre d'accueillir davantage d'établissements d'enseignement supérieur.

POUR SOUTENIR LES AGRICULTEURS DE SOLOGNE

Lors du débat sur le budget de l'agriculture, le 30 octobre dernier, M. SUEUR est intervenu au sujet des difficultés que connaissent les agriculteurs de Sologne, qui ont été aggravées, deux années de suite, par les aléas climatiques. Il a fait part à M. GUILLAUME de certaines des propositions faites par les groupements de Vulgarisation Agricole de Sologne:

— développement des prêts superbônifiés dans le cadre des P.A.M.E.: révision des délimitations pour tenir compte des communes qui sont « à cheval » entre la Sologne et le Val de Loire;

— soutien à l'implantation de l'élevage hors sol;

— encouragement à la transformation des produits fermiers;

— réduction des charges sociales par une meilleure répartition départementale et nationale;

— assouplissement de la notion de S.M.I. dans les zones défavorisées;

— autorisation, en matière fiscale, de la constitution de réserves de trésorerie pour les années difficiles ou pour l'autofinancement; exonérations de taxes parafiscales en zone défavorisée.

Dans sa réponse M. GUILLAUME a fait état des mesures existant dans le cadre communautaire, des facilités de prêts existant pour les zones défavorisées. Il a indiqué qu'il « étudiait avec les organisations professionnelles agricoles les éléments d'une assiette économique des cotisations sociales individuelles, en vue de la prochaine loi de modernisation ». Pour ce qui est de la transformation sur place des produits fermiers, M. GUILLAUME incite les agriculteurs des zones défavorisées à s'inscrire dans le cadre des « O.C.T.A. » afin de bénéficier d'aides fiscales.

A L'ASSEMBLÉE

*Nous publions dans les pages suivantes des extraits des principales interventions faites par M. Jean-Pierre SUEUR à l'Assemblée Nationale, lors de la dernière session ordinaire. Il ne s'agit que de brefs résumés. Le **texte intégral** de ces interventions (qui paraît au **Journal Officiel**) peut être obtenu en écrivant à : M. J.-P. SUEUR, Député du Loiret, Assemblée Nationale, 126, rue de l'Université, 75007 PARIS.*



LOI D'HABILITATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

M. Jean-Pierre SUEUR a défendu le 24 avril 1986, lors de la discussion de la loi d'habilitation économique et sociale un amendement tendant à garantir le maintien des dispositifs mis en place par les lois votées en 1983 et en 1984, à l'initiative de Jacques DELORS concernant le développement des investissements, la protection de l'épargne et l'initiative économique. M. JUPPE a indiqué en réponse à M. SUEUR qu'il n'entraîne pas dans les intentions du gouvernement de remettre en cause ces deux lois.

M. SUEUR est également intervenu, dans la discussion du même projet de loi, les 28 et 29 avril 1986, pour demander qu'un certain nombre de garanties incluses dans le Code du Travail et concernant les travailleurs temporaires et les contrats à durée déterminée soient préservés. Il a présenté une série d'amendements en ce sens, auxquels le gouvernement et la majorité se sont opposés.

B.R.G.M.

Le 25 avril 1986, M. SUEUR interpellait M. MADELIN, ministre de l'Industrie, au sujet du B.R.G.M., à la suite de l'annonce de 210 suppressions d'emploi dans cet établissement, situé à Orléans-La Source, qui constitue « la première entreprise de la géoscience européenne ». M. SUEUR faisait observer que ces licenciements intervenaient alors que le B.R.G.M. venait de bénéficier d'une dotation supplémentaire de 30 millions de francs, au titre du collectif budgétaire de 1985 et qu'une procédure avait été engagée pour élaborer un « projet d'entreprise ». Il demandait au ministre de préciser ses intentions quant à l'avenir du B.R.G.M. M. MADELIN répondait notamment qu'il était attaché aux deux missions du B.R.G.M. : une mission de service public, de recherche scientifique et de connaissance du sous-sol ; une activité commerciale de contrats d'étude et de service, dont le volume s'est « effondré » de 30 % en quatre ans, ce qui, selon lui, expliquerait les licenciements prévus. M. SUEUR reprenait la parole pour demander que l'élabo-

Questions écrites

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

Nous publions de brefs résumés d'un certain nombre de questions écrites posées récemment par Jean-Pierre SUEUR. Faute de place, nous ne pouvons publier intégralement le texte des questions et des réponses. Les copies de toutes ces questions et de leurs réponses peuvent être obtenues en écrivant à: J.P. SUEUR, Député du Loiret, Assemblée Nationale, 101, rue de l'Université, 75007 PARIS.

AU PREMIER MINISTRE :

- Pour demander que soit mise en place une instance chargée de l'évaluation et de la prévention des risques liés à l'énergie nucléaire et de l'information sur ceux-ci; cette instance devrait être totalement indépendante du pouvoir exécutif et des différents organismes intervenant dans la définition ou la mise en œuvre des programmes nucléaires.
- A la suite de l'intervention des forces de police dans un foyer d'immigrés à ST-JEAN-LE-BLANC.

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Pour lui demander quels moyens il entend mettre en œuvre pour développer la coopération européenne et la coopération internationale en matière de **sûreté nucléaire** afin d'élever le niveau de sûreté de l'ensemble des **installations nucléaires**.

AU MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU BUDGET

- Au sujet des règles de déductibilité du **saire du conjoint** applicables aux entreprises individuelles.
- Au sujet des règles d'évaluation des **immeubles expropriés**.

(suite page 10)

A L'ASSEMBLÉE

ration d'un projet d'établissement soit préalable à toute suppression d'emploi et insister sur la nécessité absolue de la définition d'une grande politique de prospection minière, afin que notre pays garde dans ce domaine la place qu'il y a tenue par le passé.

COLLECTIF BUDGÉTAIRE : RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Lors de la discussion du collectif budgétaire, le 27 mai 1986, M. SUEUR a vivement protesté contre l'annulation de 1,8 milliard de francs dans les crédits de la recherche scientifique. Il a notamment déclaré: « La plate-forme U.D.F.-R.P.R. affirmait: « la recherche agronomique sera puissamment encouragée ». Or, deux mois après votre arrivée au gouvernement, vous diminuez de 10 % les crédits de la recherche agronomique. (...) La même plate-forme indiquait « l'effort public dans le domaine de la recherche devra être maintenu, mais orienté en direction des entreprises elles-mêmes ». Or, vous annulez 535 millions de francs du fonds de la recherche et de la technologie, qui étaient destinés aux entreprises et 400 millions de francs dans les crédits de l'A.N.V.A.R.(...). Nous ne pourrions pas tenir les objectifs de la loi-programme votée à l'instigation de M. CURIEN en 1985 et prévoyant que notre effort de recherche devrait atteindre 3 % du P.I.B. en 1990 (contre 1,8 % en 1978 et 2,3 % en 1985) ». M. SUEUR concluait en citant une déclaration de M. JACOB, prix Nobel, et d'autres chercheurs: « Alors que pour certains, tels Pierre MENDÈS-FRANCE, Michel DEBRÉ, le Général de GAULLE et François MITTERRAND, la recherche constituait une priorité nationale, pourquoi porter aujourd'hui une atteinte aussi grave au développement de la France ?

Pourquoi décourager notre recherche? Il n'est jamais trop tard pour revenir sur une erreur ».

INDÉPENDANCE DE L'INFORMATION

Lors de la séance des questions d'actualité du 28 mai 1986, M. SUEUR est intervenu au sujet des déclarations faites à Autun par M. CHIRAC au sujet de l'information audiovisuelle: « En exigeant des journalistes qu'ils ne fassent pas de commentaire à vos yeux « systématiquement excessifs » vous vous érigez en juge de ces commentaires. Ce n'est pas votre rôle. Le commentateur est libre dans notre pays. Quand vous déplorez que l'information audiovisuelle n'ait pas changé depuis le 16 mars, vous reprenez à votre compte la vieille idée de la télévision-voix de la France, et, en l'occurrence, voix de la majorité et du gouvernement (...). Qu'informateurs et commentateurs continuent à faire leur travail de la même façon en dépit des changements de gouvernement, voilà ce qui est normal, et il est anormal que vous vous en offusquiez ! ».

AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT

Intervenant à plusieurs reprises, les 4 et 6 juin 1986, dans ce débat, M. SUEUR a notamment expliqué: « Les arguments avancés pour justifier la suppression de l'autorisation administrative de licenciement se révèlent infondés. On nous a dit que la loi de 1975 n'avait été votée que pour prévenir les abus, lorsque les revenus de remplacement des chômeurs atteignaient 90 % du salaire. C'est inexact: personne n'a invoqué cet argument dans les débats parlementaires de 1975. On nous dit que cette suppression permettrait de créer des emplois: le C.N.P.F. avait

PRIVATISATIONS

M. Jean-Pierre SUEUR : «NON AU DOGMATISME»

M. SUEUR, est intervenu le 30 avril 1986, à l'Assemblée Nationale, au sujet de la privatisation des entreprises nationalisées. Il a notamment déclaré: «Je suis hostile au dogme de la privatisation. Tout comme je suis hostile au dogme de la nationalisation. Le dogmatisme et l'esprit de système sont néfastes en la matière. Le vrai problème est de trouver le bon point d'équilibre entre un secteur privé et un secteur nationalisé, qui doivent l'un et l'autre être dynamiques.

Or, la volonté de privatisation systématique de la nouvelle majorité risque d'entraîner des déséquilibres préjudiciables à notre économie. A quel prix vendra-t-on les actions des entreprises nationalisées? Ou bien ce prix sera relativement faible, et les acheteurs y gagneront au détriment des contribuables. Ou bien on les vendra à leur juste prix, et cela entraînera inéluctablement un afflux de titres sur le marché, qui entraînera à son tour une baisse des valeurs au détriment de la masse de petits porteurs.

La maladie endémique de notre économie vient de ce que trop peu de capitaux s'investissent dans la création d'entreprises et dans la modernisation d'entreprises existantes. La dénationalisation aggravera les choses, puisque tous les titres qui se porteront sur les entreprises dénationalisées n'iront pas aux autres, qui en ont un impératif besoin, ni aux nécessaires investis-

sements en matière de recherche, d'innovation et de modernisation.

C'est précisément pour répondre à cette maladie endémique que nous avons procédé à des nationalisations en 1982. La principale justifi-



cation de celles-ci, c'était l'urgence qu'il y avait d'injecter des capitaux dans des secteurs industriels importants pour l'avenir. Puisque nul ne conteste que ces secteurs industriels sont décisifs, comment expliquer — si les thèses libérales étaient justes — que les capitaux privés ne

se soient pas spontanément portés sur ces entreprises avant 1982? En réalité, dans notre pays, le moteur du «privé» n'a jamais suffi à mener une politique industrielle. Il a souvent fallu le conjuguer avec l'action de la puissance publique. Cela ne date pas d'aujourd'hui, mais de Colbert. L'idée selon laquelle la privatisation généralisée serait, par essence, le moyen de l'efficacité et de la cohérence de notre politique industrielle relève de l'idéologie abstraite.

Je récusé tout autant l'étatisme. Nous n'avons d'ailleurs jamais conçu les nationalisations comme des étatisations. Les entreprises nationalisées fonctionnent aujourd'hui comme des entreprises, disposant d'une réelle autonomie de gestion: c'est la condition de l'efficacité. Je récusé également l'immobilisme. Nous n'avons jamais pensé que les frontières entre ce qui est «public» et ce qui est «privé» devaient être intangibles. La vraie question c'est de trouver, de manière pragmatique, le bon point d'équilibre, eu égard aux objectifs économiques, industriels et sociaux de notre pays.

Face au dogmatisme de la privatisation que professe aujourd'hui la nouvelle majorité, face à l'étatisme inefficace et impuissant, je plaide résolument pour l'économie mixte, pour le pluralisme, pour le juste équilibre qui permettra seul d'aller de l'avant sans céder aux simplismes».

annoncé le chiffre de 370.000 emplois avant les élections; aujourd'hui il ne dit plus rien de tel. On aurait pu craindre une utilisation abusive de cette procédure: ce n'est pas le cas puisque 90 % des

licenciements demandés sont accordés(...). Bref, aucun des arguments invoqués en faveur de cette loi ne tient plus. Il ne reste qu'un symbole. Il s'agit d'atteindre enfin cette apogée du libéralisme qui apparaît

comme quelque chose de très idéologique, peu conforme à l'intérêt des travailleurs, ou même des entreprises».

A L'ASSEMBLÉE

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

AU MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

- Pour lui proposer que les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur soient renforcés et précisés afin que le sort des **parties communes des lotissements** soit clairement indiqué dans les actes de vente des pavillons.

AU MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES TRANSPORTS

- Pour appeler son attention sur l'intérêt que présenterait l'électrification de la ligne S.N.C.F. **PARIS-MALESHERBES** sur l'ensemble de son trajet.

- Pour appeler son attention sur le souhait de nombreux habitants du Loiret se rendant quotidiennement à leur travail par le train de bénéficier de l'abonnement **carte orange** qui a été mis en place en région parisienne, et lui demander sa position à ce sujet.

AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Pour demander que soit ouverte aux adjoints d'enseignements chargés d'enseignement d'**éducation physique et sportive** une possibilité d'accès au corps des professeurs.

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

- Pour lui demander sur quelle base légale il s'est fondé pour refuser à certains **syndicats agricoles** de participer aux réunions de la commission nationale des structures.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX ANCIENS COMBATTANTS

- Pour appeler son attention sur la nécessité de relever le plafond majorable de la **retraite mutualiste du combattant**.

AU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PRIVATISATION

- Pour lui demander que soient revalorisés les seuils retenus pour le calcul de la **taxe sur les salaires**.

(suite page 11)

PRESSE

M. SUEUR a pris la parole à de nombreuses reprises dans le débat sur la presse les 16 et 17 juin 1986. Il a reproché à la proposition de loi émanant du Sénat d'abolir les notions de « publication d'informations politiques et générales » (contenue dans l'ordonnance de 1944) et celle d'« équipe rédactionnelle » et, ce faisant, de considérer que la presse est « une marchandise comme les autres ». Il a également reproché à ce texte de ne prévoir que des garanties formelles contre les concentrations et, ainsi, de « blanchir M. HERSANT ». Il a enfin rappelé à M. LÉOTARD l'existence de sévères lois anti-trusts aux États-Unis, concluant : « Si, à l'inverse de ce qui existe aux États-Unis, vous supprimez toute règle, il n'y aura plus que la loi du plus fort ».

DROIT DU TRAVAIL

Intervenant le 7 juillet 1986 lors du débat sur le droit du travail en Polynésie française, M. SUEUR devait souligner les nombreuses améliorations qu'apporte ce texte qui dote enfin ce territoire d'outre-mer d'un Code du Travail. Il devait toutefois indiquer que le groupe socialiste ne pourrait voter ce texte (qui avait pourtant été déposé, au départ, par le gouvernement FABIOUS devant le Sénat) en raison de modifications qui y avaient été introduites dans un second temps et qui permettraient de craindre que ce « détournement par la Polynésie » ne soit un « premier pas vers une remise en cause d'aspects importants du droit du travail » : ainsi, le texte modifié restreint l'exercice du droit de grève et refuse la notion même d'indemnisation du chômage.

PRIVATISATION DE T.F.1

Le 6 août 1986, M. Jean-Pierre SUEUR s'adressait, à la tribune de l'Assemblée Nationale, à M. LÉOTARD dans les termes suivants : « Nous avons créé deux chaînes privées parce que, nous aussi, nous souhaitons l'extension du secteur privé. Mais je n'ai jamais eu d'illusions sur ce que pouvait être une chaîne privée. Votre politique risque de dégrader T.F.1. vers ce que sont en effet les chaînes privées, dont vous avez raison de souligner l'insuffisance. Ce qu'il faudrait, au contraire, c'est un service public fort, qui attire vers le haut l'ensemble des chaînes. En vendant T.F.1, vous allez faire d'Antenne 2, à terme, la seule chaîne publique. Elle tendra à devenir une chaîne officielle. Nous sommes partisans, nous, d'un service public pluraliste(...) ».

Vous n'avez pas d'argument philosophique pour privatiser T.F.1, car liberté n'est pas synonyme de secteur privé. Vous n'avez pas d'argument financier, car si le financement n'est pas assuré dans la redevance, il le sera par la publicité, mais ce seront toujours les téléspectateurs qui paieront.

Vous n'avez pas d'argument touchant à la qualité, car vous ne pouvez garantir que la qualité de T.F.1 privatisée sera meilleure. Vous n'avez pas d'argument tenant au pluralisme de l'information, car vous refuserez tout dispositif « multimédia » efficace pour limiter la privatisation. Vous avez déclaré que cette privatisation était urgente pour notre culture. Je vous donne rendez-vous. Demain les Français regarderont T.F.1 privatisée, et ils compareront. Ce soir le ministre de la Communication agit contre le ministre de la Culture... ».

A L'ASSEMBLÉE

MÉDIAS : LIMITATION DES CONCENTRATIONS

Certaines dispositions de la précédente loi ayant été annulées par le Conseil Constitutionnel, un nouveau « projet Léotard » a été présenté devant le Parlement. Se réjouissant de ce que, grâce au recours du groupe socialiste, une législation anti-concentration soit enfin mise en discussion, M. SUEUR a toutefois exposé le 5 octobre dernier que ce projet était un « habillage juridique » de décisions d'affectations de chaînes privées « déjà prises ». Il aurait jugé préférable d'appliquer plus strictement les principes du pluralisme, de la transparence et de la séparation des fonctions (entre la production, la rédaction et la régie publicitaire notamment).

BOURSES SCOLAIRES

Lors de l'examen du budget de l'enseignement, M. SUEUR a protesté contre la diminution des crédits affectés aux bourses scolaires. Il a fait observer que ce crédit diminuait de 3 % alors que le coût des fournitures scolaires augmentait de 11 %. Il a également indiqué qu'il y aurait 17.931 boursiers de moins dans les lycées français en 1987 par rapport à 1986.

INFORMATIQUE

Lors du débat sur le même budget, M. SUEUR s'est également inquiété du devenir du « Plan Informatique pour Tous ». Il a demandé des précisions quant aux crédits affectés à l'enseignement public, souhaitant que l'effort entrepris ces dernières années soit poursuivi. Il a préconisé la formation de personnels de l'éducation nationale pour la maintenance des matériels informatiques et demandé le maintien des centres académiques de formation des enseignants à l'informatique. Sur ce dernier point, M. MONORY lui a apporté une réponse positive.

CURATELLES

Lors de l'examen du budget des affaires sociales, M. SUEUR est intervenu au sujet du financement des curatelles d'État, le 6 novembre dernier, pour lequel aucun texte réglementaire n'existe, ce qui met en difficulté les services de tutelles gérés par les U.D.A.F. M. ZELLER lui a répondu que « les prises en charge existantes étaient maintenues » et qu'un décret portant organisation de la curatelle d'État était en préparation.

CENTRES SOCIAUX

M. SUEUR est également intervenu au sujet de la diminution dans le budget 1987 des crédits affectés aux centres sociaux. Mme BARZACH lui a répondu que le relais serait pris par les caisses d'Allocations Familiales pour un montant de 62 millions de F et que les centres sociaux ne devraient pas voir leurs moyens diminuer.

RECHERCHE

M. SUEUR est intervenu le 4 novembre 1986 au sujet de la diminution des crédits de la recherche (— 15 % pour le budget du ministère; — 7 % pour le budget civil de recherche). Il s'est inquiété des conséquences de cette diminution pour les programmes en cours, affirmant que l'objectif d'atteindre 3 % du P.I.B. en 1990 ne pourrait être atteint. Il a plus particulièrement centré son intervention sur la coopération internationale en matière de recherche, évoquant la situation de l'ORSTOM et le financement du programme EUREKA.

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

AU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

- Pour demander que les personnes parties en **pré-retraite** dans le cadre des conventions F.N.E. et des contrats de solidarité bénéficient des mêmes revalorisations que les autres pré-retraités.
- Au sujet de la rémunération des **missions d'expertise** effectuées par des pré-retraités.
- Sur le souhait de l'ensemble des organisations du mouvement familial que le **dernier enfant** d'une famille ouvre droit aux prestations familiales.
- Au sujet de l'instauration souhaitable d'une prestation légale permettant de financer les interventions des **travailleuses familiales** dans le cas des grossesses difficiles.
- Au sujet des modalités d'application des dispositions relatives au congé représentation des membres des unions d'**associations familiales**.
- Au sujet de l'instauration d'une allocation de retraite sans condition de ressource pour les **mères de famille** ayant élevé un **enfant handicapé**.

AU MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Au sujet de la mise en place des comités consultatifs régionaux de la **recherche** et du **développement technologique**, créés par la loi de programmation et d'orientation de 1982, et pour lui demander quel premier bilan il tire de l'action de ces comités.

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

- Pour appeler son attention sur les difficultés qu'éprouvent de nombreux **élus locaux** (dont les responsabilités se sont accrues avec la décentralisation) à concilier leurs fonctions électorales et leur activité professionnelle, insister auprès de lui sur la nécessité d'un **statut de l'élu**.

PÈRES REPÈRES REPÈRES REPÈRES REPÈRES REPÈRES

BUDGET 1987 :

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les 130.000 français **les plus riches** paieront en moyenne 60.000 F d'impôts en moins en 1987 par rapport à 1986.

- Les crédits affectés aux **bourses scolaires** sont en diminution en 1987 par rapport à 1986 : il y aura **dans les lycées 17.931** boursiers de moins en 1987 qu'en 1986, au moment où le nombre des élèves augmente dans les lycées.

- Les crédits du ministère de la **recherche** diminueront de 15 % entre 1986 et 1987.

- Les crédits affectés au **minimum vieillesse** et à l'**allocation aux adultes handicapés** diminueront d'un milliard et demi de francs entre 1986 et 1987.

- Les crédits consacrés à l'**action sociale** et à la **lutte contre la pauvreté** sont en diminution de **33 %** en 1987 par rapport à 1986.

- Les crédits de la **culture** diminueront en **1987**, par rapport à **1986**, de : **150 millions de F** pour la création et l'action culturelle, **16 millions** pour la musique et la danse,

32 millions pour le théâtre, **75 millions** pour le cinéma et l'audiovisuel, **15 millions** pour les musées et les arts plastiques, **58 millions** pour le développement culturel.

- Les crédits destinés aux **Associations de jeunesse** diminuent de 21 % ; les crédits destinés aux centres de vacances pour les jeunes (qui accueillent, chaque année, 1.500.000 jeunes) diminuent de 35 %.

IMPÔTS 1987 : CE QUE VOUS PAIEREZ

Le gouvernement affirme qu'en 1987, les impôts baisseront de **« 3 % en moyenne »**. Mais cette **moyenne** recouvre des situations bien différentes. La baisse des prélèvements obligatoires ne sera effective que pour les très hauts revenus et ce sont les ménages aux revenus moyens et les cadres qui paieront pour les assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes.

La démonstration est simple. Vous êtes dans une des quatre cases suivantes :

1) **First Classe Concorde** : vous êtes riche, très riche. Vous bénéficierez de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, du passage à 58 % des tranches à 65 % et 60 % de l'impôt sur le revenu. Vous profiterez de plus de la diminution à 45 % de la taxation des bénéficiaires distribués. En échange, c'est vrai, vous cotiserez 0,4 % social et 0,7 % vieillesse de M. SEGUIN mais sur un salaire plafonné. Vous êtes près de 130.000 et vous vous partagerez un pactole de 7 milliards de F (près de 70.000 F par tête). C'est mieux que le loto car on gagne à tous les coups. De plus, vous n'avez sûrement pas oublié que, depuis le dernier collectif budgétaire, les capitaux placés au noir peuvent être rapatriés anonymement et sans dommage.

2) **Classe Affaire** : vous êtes cadre ou ingénieur : 3 % d'impôt en moins mais on vous avait promis 5 % ! Heureuse surprise, vous doublez les frais de garde pour vos enfants (malheur à ceux dont les enfants ont plus de 5 ans !). Vous bénéficierez aussi du passage à 61 % de l'avois fiscal (dans ce domaine la règle très « démocratique » du « plus vous êtes riche plus vous touchez » s'applique. Alors précipitez-vous pour racheter Saint-Gobain...).

En revanche, vous acquittez les 0,4 % et les 0,7 % de M. SEGUIN. Quant à la suppression de la tranche à 65 % vous êtes très loin avec votre conjoint des 661.000 F annuels nécessaires pour pouvoir en bénéficier.

Au total faites le compte, vous paierez plus.

Comme M. BALLADUR l'a reconnu lui-même à l'« Heure de Vérité », le gouvernement reprend d'une main (dans votre porte-monnaie) ce qu'il accorde de l'autre » (aux 100.000 contribuables de la première catégorie).

3) **Classe économique** : vous gagnez autour de **4.300 F net imposables**. Là votre cas s'aggrave. Vous avez déjà commencé ce mois-ci à payer le 0,7 % vieillesse. D'un mois sur l'autre votre rémunération nette a diminué. En février prochain vous n'« échapperez » pas au 0,4 % social sur votre feuille d'impôt.

Certes, parmi vous, 4 millions bénéficieront de l'application du système de la décote. Mais pour seulement la moitié d'entre vous, cette dernière mesure compensera l'augmentation des prélèvements sociaux. Si vous êtes dans ce cas vous êtes les gagnants alibi du gouvernement. Mais précisons que pour faire partie des nouveaux bénéficiaires de cette décote, il faut être marié !

4) **Voyage Charter** : vous revenez payer des impôts sur le revenu. Les 3 % ne sont pas pour vous, ni les nouvelles dispositions sur la décote. Les mesures sur la fiscalité des actions ne vous concernent pas. Vous échapperez au 0,4 % mais pas au 0,7 %. Quant à vos impôts locaux, qui représentent plus d'un mois de loyer rien n'est envisagé.

N'oubliez pas non plus que si vous touchez le minimum vieillesse ou l'allocation aux adultes handicapés la revalorisation prévue pour juillet dernier a été annulée.

La conclusion est simple : lorsque M. BALLADUR explique que la baisse des impôts pour les français « sera en moyenne de 3 % », il exprime une conception très spéciale de la « moyenne », certains étant vraiment plus moyens que d'autres !

DROGUE - LOI DEVAQUET - PRISONS PRIVÉES - BUDGET...

Jean-Pierre SUEUR, vous entamez votre seconde législature à l'Assemblée Nationale. Quel bilan tirez-vous des huit premiers mois du gouvernement CHIRAC?

J.-P. SUEUR. Je tire trois conclusions. D'abord, l'alternance fonctionne, dans le cadre de nos institutions. Ensuite, la nouvelle majorité tourne le dos à la justice. Enfin, cette majorité sacrifie l'avenir au présent.

Plus concrètement, à quoi pensez-vous?

J.-P. S. — Je fais des constatations. La première décision du gouvernement a consisté à supprimer l'impôt sur les Grandes Fortunes. J'ai demandé pourquoi on supprimait cet impôt. On m'a répondu que c'était un mauvais impôt, parce qu'il ne rapportait pas assez. J'ai rétorqué que, dans ce cas, la logique aurait consisté à réformer cet impôt, pour qu'il rapporte davantage... et non à le supprimer.

Et que vous a-t-on répondu?

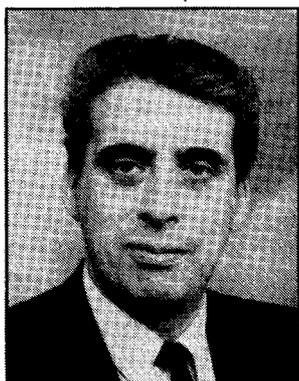
J.-P. S. — Rien. La réalité, c'est que M. CHIRAC a délibérément choisi d'avantager les 130.000 français les plus riches, à raison de 60.000 F de cadeau fiscal (soit un peu plus d'un S.M.I.C.) pour chacun d'entre eux. Ceci se retrouve dans d'autres projets de loi. Ainsi, Mme BARZACH a délibérément choisi, dans son « plan famille » de favoriser les familles les mieux loties.

Cela dit, ne pensez-vous pas qu'il est positif de baisser les « prélèvements obligatoires ». L'argent qui n'ira pas à l'I.G.F. sera réinvesti. N'est-ce pas préférable?

J.-P. S. — Non. Car cette suppression de l'I.G.F. est une prime au capital dormant. De même, on baisse le taux d'imposition sur les sociétés sans distinguer entre profits ré-investis et profits distribués. Les entrepreneurs entrepreneurs seront pénalisés. Tant mieux pour les héritiers sans projet. Et tant pis pour ceux qui veulent reprendre une entreprise ou investir.

L'un des handicaps de notre pays vient de ce que les capitaux disponibles ne vont pas à l'investissement. Rien n'est fait pour changer cela.

UNE INTERVIEW DE J.-P. SUEUR



Pourquoi dites-vous que le gouvernement actuel sacrifie l'avenir au présent?

J.-P. S. — Parce que le budget de la recherche diminue de 15%. Et que c'est, de surcroît, la recherche industrielle qui est la plus touchée. Durant cinq ans, j'ai été rapporteur du budget de la recherche. Et j'ai pu mesurer les efforts importants qui étaient faits — malgré la rigueur économique — pour notre recherche. Aujourd'hui cet effort est complètement remis en cause. Bien sûr, ce gouvernement pense sans doute que la recherche n'a pas d'impact électoral immédiat. C'est vrai. Mais il faut savoir faire les choix de l'avenir, même si c'est difficile. C'est d'abord sur cela qu'on devrait juger un gouvernement.

Que pensez-vous de la « loi DEVAQUET » sur l'enseignement supérieur?

J.-P. S. — C'est une loi inutile. Les universités travaillaient et appliquaient la loi SAVARY, qui avait le gros avantage d'ouvrir l'université à la « professionnalisation ». Pourquoi remettre cela en cause? La lecture attentive de cette loi montre que M. DEVAQUET cherche à contenter deux clientèles, d'ailleurs différentes: les ultra-conservateurs, qui n'ont jamais digéré

la loi d'Edgar FAURE (qui date de 18 ans...) et les ultra-libéraux qui veulent que chaque université décide à sa guise des conditions d'accès des étudiants.

Mais n'y a-t-il pas un vrai problème de sélection?

J.-P. S. — Il y a un vrai problème d'orientation: mais on le règle très mal en instaurant une hypersélection. Si on compare la France aux U.S.A., à la R.F.A. ou au Japon, on constate qu'elle n'a pas trop d'étudiants. Elle n'en a pas assez. Le monde bouge tellement vite qu'il faut toujours plus de qualification et de formation de haut niveau.

Que pensez-vous des prisons privées?

J.-P. S. — L'exercice du droit de punir au nom de la société appartient à l'État. Je me réjouis que de nombreuses voix se soient élevées pour le rappeler et pas seulement à gauche. En voulant « tout privatiser » par principe et par idéologie, ce gouvernement s'engage sur une pente très dangereuse. Je suis pour ma part aussi hostile au « tout privé » qu'au « tout État ». Je suis partisan d'un juste équilibre. Et je suis persuadé que la majorité des Français pensent comme moi.

La drogue est un fléau. Que faire?

J.-P. S. — Il faut lutter impitoyablement contre les trafiquants. Je vous rappelle que j'ai été rapporteur, en 1985, d'une loi qui a considérablement aggravé les sanctions contre les trafiquants. Il faut mettre tout en œuvre pour accueillir les jeunes victimes de ce fléau, les aider, les désintoxiquer, les réinsérer. Cela nécessite des moyens, des professionnels, des bénévoles, une vraie « mobilisation sociale ». Emprisonner les 800.000 jeunes concernés, comme l'a suggéré M. CHALANDON, c'est d'abord impossible, mais c'est surtout une idée complètement absurde. La toxicomanie est une maladie; on ne traite pas des malades en les emprisonnant. Je connais beaucoup de parents, à Orléans, dont les enfants sont victimes de ce fléau. Je n'en ai pas encore rencontré un seul qui pense que la bonne solution consiste à mettre son enfant en prison.

Pour recevoir la Lettre d'Information de Jean-Pierre SUEUR, il suffit d'envoyer votre adresse à :

**M. J.-P. SUEUR, Député du Loiret
48, Boulevard Alexandre-Martin — 45000 ORLÉANS**

Les numéros précédents peuvent également être demandés à la même adresse.

RES REPÈRES REPÈRES REPÈRES REPÈRES REPÈRES REPÈRES

CHÔMAGE : NE

*Nous reproduisons
ci-dessous un article
de Jean-Pierre SUEUR
paru dans
« LE MATIN »
du 6 septembre 1986.*

Le chômage est inacceptable, et pourtant, tout se passe comme s'il y avait consensus dans la majorité de la population française pour accepter le chômage. J'entends bien que nul n'est pour le chômage, et que chacun souhaite sa disparition. Mais, le plus souvent, les arbitrages individuels et collectifs tendent à son développement. Cela s'explique assez naturellement. Ceux qui ont un emploi sont mieux organisés que ceux qui n'en ont pas et lorsqu'il y a contradiction objective entre les intérêts des uns et des autres, les premiers sont beaucoup mieux placés que les seconds pour l'emporter, quelles que soient les intentions qu'ils affichent par ailleurs.

De surcroît, l'un des effets les plus pervers du prêt-à-penser libéral a été de persuader les Français qu'ils n'y pouvaient pas grand-chose. Pendant des mois, la droite a répété qu'il suffisait de libérer les entreprises, de laisser faire leurs dirigeants, de privatiser tout ce qui peut l'être pour qu'il s'ensuive naturellement une meilleure situation de l'économie, et donc de l'emploi.

AU-DELÀ DES PETITS-BOULOTS

Il n'a pas fallu trois mois pour que le discours change. M. SÉGUIN poursuit la « gestion

sociale » du chômage, si décriée naguère. Il explique que « *si on ne fait rien* » (sic), le nombre des chômeurs atteindra des proportions considérables. L'euphorie libérale a cédé la place aux « *petits boulots* ». Il est patent que le gouvernement ne compte plus sur sa politique économique pour endiguer le flot des chômeurs. L'idée selon laquelle la « *régulation naturelle* » de l'économie entraînerait mécaniquement la meilleure situation de l'emploi possible apparaît pour ce qu'elle est : une escroquerie intellectuelle.

On comprend que beaucoup de nos concitoyens soient désenchantés et désabusés. La gauche ne peut, cependant, accepter cette fatalité du chômage. Et il n'y a, en définitive, que trois attitudes possibles.

La première consiste à « *institutionnaliser* » le chômage. On peut y parvenir de multiples manières. On peut remplacer les formations-parking par des « *petits-boulots* » — alibis. Rien ne change, sauf l'habillement. La société reste duale.

La seconde consiste à tenir le discours habituel sur les bienfaits de la croissance. Nul ne contestera qu'il faut atteindre un niveau de croissance plus élevé. Mais cette condition nécessaire n'est en aucun cas suffisante : « *Même avec une croissance de 4 % par an, l'économie française ne créerait, dans les conditions actuelles de son fonctionnement, que 100.000 emplois par an. Ce serait insuffisant pour faire régresser le chômage* » (1).

La troisième attitude consiste à prôner un meilleur partage du tra-

vail. Il y a aujourd'hui grosso modo 21,5 millions de personnes qui ont un travail, et 2,5 millions qui n'en ont pas. Ce n'est assurément pas la meilleure façon de répartir le travail disponible entre les 24 millions de citoyens concernés, puisque les uns ont droit au plein emploi, aux heures supplémentaires, au cumul emploi-retraite et les autres n'ont droit à rien.

Je n'ignore pas que cette dernière présentation des choses est, en partie, trompeuse, comme l'a montré depuis longtemps Alfred SAUVY (2). Les emplois ne sont pas des parts de gâteau qu'on pourrait rétrécir à la demande. Ils ne sont pas un stock, mais un flux. Ce n'est pas parce qu'on réduira le travail d'un ingénieur informaticien qu'on créera automatiquement un emploi pour un chômeur de longue durée, etc.

VERS

LA « PLEINE ACTIVITÉ »

Mais comment nier que cette troisième vision des choses comporte aussi une part de vérité. Au moment où le chômage atteint l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui, et alors que la distribution du travail disponible au sein du corps social est à ce point inéquitable, il serait absurde de refuser de voir les choses en termes de solidarité. Et ceux qui condamnent a priori l'idée de partage du travail me paraissent être, en réalité, les meilleurs défenseurs du statu quo.

La gauche s'est battue pendant des décennies pour la solidarité dans le partage du revenu. Il lui

REPÈRES REPÈRES REPÈRES REPÈRES REPÈRES RE PAS SE RÉSIGNER



*Après le stage, un emploi...
une action systématique
de recherche d'emploi
a été intégrée à la formation.*

les activités professionnelles et non-professionnelles, la formation et le repos, en exploitant toutes les ressources qu'offre notamment le développement du temps partiel ou des retraites progressives.

Les Français vivent avec le chômage comme avec une habitude. Il est devenu banal. On s'y est accoutumé. Mais il suffit de tenir une permanence de député depuis plusieurs années pour savoir que cette situation de calme apparent ne durera pas. Comment croire que ces centaines de milliers de jeunes condamnés au chômage de longue durée avant même de s'être vu proposer le moindre emploi ne se révolteront pas demain? Je crains une révolte noire, la montée du désespoir, une sorte de Mai-68 à l'envers.

Laisser croire, comme le font les libéraux, que le jeu spontané de l'économie entraînera une résorption douce du chômage est une imposture. Il y a certes beaucoup de conditions économiques et sociales à remplir pour le faire régresser durablement, mais il n'est pas de remède indolore. Il n'y a pas d'alternative, pas de solution, si l'on renonce à organiser la solidarité.

J.-P. S.

(1) Galilée, « Oser le dire », éditions du Seuil, page 53.

(2) Et encore dans *Le Monde* du 3 septembre dernier.

(3) Cf l'intervention de Jacques Delors au colloque de « Démocratie 2000 », le 30 août 1986.

revient aujourd'hui de se battre pour la solidarité devant l'emploi. Car ce n'est assurément pas une droite qui met au pinacle le « *chacun pour soi* » qui le fera.

Ce combat nécessite que l'on prenne les questions de manière nouvelle.

Ainsi, si la « *pleine activité* » est un objectif, à moyen terme, plus réaliste que le « *plein emploi* » (3), la vraie question est de savoir comment l'emploi au sens classique du terme et les autres formes d'activités se répartiront entre les uns et les autres, et aussi, au fil du temps, dans le cours de l'existence de chacun. Confiner les uns dans le parking des « *petits-boulots* » cependant que les autres continueront à emprunter la voie royale (?) des « *grands boulots* » est une conception qui enferme les premiers dans la précarité, et qui laisse sur le bord du chemin la nécessaire solidarité.

POUR DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

De même, il faudra trouver les formes les plus efficaces d'une réduction du temps de travail (liée, bien sûr, à une autre répartition du pouvoir d'achat) qui aille de pair avec un autre aménagement de ce temps de travail. Il y a deux manières d'atteindre ce dernier objectif : dans le respect des droits à négocier des partenaires sociaux — c'était celle de Michel DELEBARRE —, ou par la dérégulation brutale — c'est celle de l'actuel gouvernement. Est-il besoin de dire que la première va davantage que la seconde dans le sens d'une définition collective de nouvelles solidarités face à l'emploi ?

Enfin, il est possible, si l'on veut vraiment donner toute sa place à la solidarité, de répartir autrement dans le cours de l'existence de travail et le non-travail,

SOUVENIRS ET SOLITUDE

UN LIVRE DE JEAN ZAY

préfacé par Pierre MENDÈS-FRANCE



Jean ZAY, député du Loiret, fut Ministre de l'Éducation Nationale du Front Populaire. Il occupa cette fonction de 1936 à 1939, et engagea au cours de ces quatre années d'importantes réformes.

Arrêté en 1940 par le Gouvernement de Vichy, Jean ZAY fut incarcéré de 1940 à 1944, et assassiné en 1944 par les miliciens.

Durant ces quatre années d'emprisonnement, Jean ZAY a rédigé un livre, «*Souvenirs et Solitude*», dans lequel il raconte — notamment — son expérience de ministre de l'Éducation Nationale et expose sa philosophie de l'éducation. Ces pages apparaissent aujourd'hui singulièrement modernes : Jean ZAY fut, en effet, un précurseur dans de multiples domaines touchant à l'enseignement et à la culture.

Dans ce livre, Jean ZAY évoque également de nombreux souvenirs. Ce livre était devenu introuvable. En cette année du cinquantenaire du Front Populaire, l'association des amis de Jean ZAY vient de prendre l'initiative de rééditer «*Souvenirs et Solitude*» avec en préface, l'un des derniers textes que Pierre MENDÈS-FRANCE ait écrit, en 1982, et qui est consacré à Jean ZAY, et une présentation historique d'Antoine PROST.

Je suis persuadé que ce livre intéressera tous ceux qui gardent la mémoire de l'action de Jean ZAY député et ministre, et qu'il permettra aux habitants du Loiret qui ne l'ont pas connu de prendre contact avec son œuvre.

Vous pourrez obtenir ce livre à prix réduit en renvoyant le bulletin de souscription ci-dessous (que vous pouvez également recopier) à la mairie de SAINT-JEAN-DE-BRAYE. J.-P. SUEUR.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Souvenirs et Solitude

par

JEAN ZAY

Un volume de près de 500 pages, format 16 × 24, avec une préface de **Pierre MENDÈS-FRANCE**

et un avant-propos d'**Antoine PROST**

à adresser à : Le Fil d'Ariane
Mairie de Saint-Jean-de-Braye
173, rue Jean-Zay
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

souscrit _____ exemplaire(s) à 120 F. + 12 F. de port

à l'ordre de L'ASSOCIATION DES AMIS DE JEAN ZAY
C.C.P. n° 5.249-19 V PARIS

(fin de la souscription : le 31 décembre 1986. Après cette date, le prix public de cet ouvrage sera de 160 F. + port éventuel).